

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Le quinze mai deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,
Mr LIROT, Mr CAVAGNE, Mr METZLAFF, Mme ROLLAND, Mr RETUREAU, Mr FUSTIER,
Mme GAILLIARD, Mme FOMBARON.

Etaient absents :

Mr BELLE , Mr LEDUC , Mme BIT, Mr MANOUVRIER, Mme TROUILLET ,Mme BELLE

Pouvoirs (4) :

Mr BELLE Max → Mr GENTIT Michel
Mr LEDUC Jean François → Mr LIROT Gilbert
Mr MANOUVRIER Jean Louis → Mr METZLAFF Norbert
Mme TROUILLET Isabelle → Mme ALLARD Nelly

Secrétaire de séance : Mr LIROT Gilbert

Date de la Convocation : 9 Mai 2018

I/ Construction d'une salle multi-activités et requalification des espaces extérieurs :

Mme Allard rappelle à l'assemblée qu'après consultation, c'est le Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes qui a été retenu. Il convient de solliciter deux prêts : l'un de 1 500 000€ remboursable sur une durée de 20 ans et le second de 800 000€ à court terme remboursable sur une durée de 21 mois.

La demande du prêt court terme ayant nécessité des informations complémentaires, celle-ci est représentée au conseil municipal

Voté à l'unanimité

II/ Budget annexe Eau et Assainissement – Clôture et transfert de résultat de la Commune à la SMVIC

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la SMVIC, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe eau et assainissement communal (excédents ou déficits) peuvent être transférés en tout ou partie. Il est proposé de transférer partiellement les résultats de clôture 2017 à la SMVIC pour le fonctionnement 154 725.89€ et pour l'investissement 20 949.96€

Vote à l'unanimité

III/ Décision Modificative N°1 Budget Commune

Suite au transfert partiel du budget annexe de l'eau et assainissement communal à la SMVIC, le Maire propose de transférer le restant du résultat de clôture au budget 2018 de la Commune soit la somme de 300 000€

Voté à l'unanimité

IV/ Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

Le Maire informe que suite à la loi de modernisation de la Justice, la procédure de médiation revient au Centre Départemental de Gestion pour la Fonction Publique Territoriale qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités. Pour les collectivités qui délibéreraient, la médiation aura un caractère obligatoire et aucun recours contentieux ne pourra être introduit tant que la médiation n'est pas terminée. La médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Le Maire propose d'adhérer à cette convention

Vote à l'unanimité

VI/ Convention pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie par la régie d'eau et assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative des maires. Le contrôle technique périodique n'est plus assuré par le SDIS depuis 2016. En 2017, la commune avait sollicité la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan pour effectuer cette prestation. Celle-ci ayant été dissoute, le Maire propose de reconduire cette convention avec Saint Marcellin Vercors Isère. Le coût de la maintenance est inchangée 30€ HT par appareil. La commune dispose de 57 poteaux incendie soit un coût de 2052€ TTC tous les 2 ans. Tous autres travaux restant à charge de la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

VI/ Horaires et Tarifs de la garderie municipale « Les Bambins »

Les TAP n'étant pas reconduits, Mme Dabadie indique les nouveaux horaires d'ouverture de la garderie arrêtés par la commission « Education Jeunesse » à savoir :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h20 / de 11h30 à 13h20 / 16h30 à 18h15

Rappel : La garderie du midi est réservée aux enfants inscrits à la restauration scolaire

Mme DABADIE propose à l'assemblée la tarification des tarifs de la garderie municipale « Les Bambins » à compter du 1^{er} septembre 2018 arrêtée par la commission « Education – Jeunesse »

- Forfait matin : 150,00€ payable en 5 fois (soit 30,00€ x 5)
- Forfait midi : 150,00€ payable en 5 fois (soit 30,00€ x 5)
- Forfait soir : 260,00€ payable en 5 fois (soit 52,00€ x 5)
- Occasionnel : 1,15€ de l'heure
- Réduction de 20% à partir du 3^{ème} enfant.

Pour information, un courrier sera adressé aux parents d'élèves.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les horaires et les tarifs de la garderie municipale

VII/ Modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire « Garderie » à compter du 1^{er} septembre 2018

Suite à la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à compter de la prochaine rentrée scolaire, Mme Dabadie informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire Garderie et Temps d'Activités Périscolaires (TAP) arrêté par la commission « Education Jeunesse ».

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Situation personnel administratif

Mme Allard informe que, suite à la démission de Mme Maud Caillat fin avril, le poste a été proposé à Mme Nathalie Feugier qui effectue jusqu'alors 2 jours par semaine le remplacement de cette dernière. Mme Feugier en poste actuellement à mi temps dans une autre commune sera embauchée à plein temps à compter du 1^{er} septembre prochain.

Par ailleurs, Mme Allard informe que pour le remplacement du congé maternité annoncé par Mme Christelle Giroud, un appel à candidature a été lancé auprès du Centre Départemental de Gestion pour son remplacement à compter du 1^{er} juillet prochain.

Facture d'eau 2^{ème} semestre 2017

Après s'être rapproché du service Eau Assainissement de la Communauté de Communes, le Maire informe l'assemblée que la facture du 2^{ème} semestre 2017 devrait parvenir courant juin sachant que la part fixe pour ce semestre ne sera pas facturée.

Par ailleurs, un courrier devrait informer les abonnés de la possibilité de règlement des consommations par prélèvement mensuel automatique.

Fermeture d'une classe élémentaire

Mme Dabadie rappelle que suite à une diminution d'effectif au sondage d'avril (155 élèves), l'inspection d'académie a décidé la fermeture d'une classe élémentaire à la rentrée prochaine.

A ce jour, l'effectif étant revu à la hausse (162 élèves) et pouvant encore évoluer, il faudra attendre la rentrée de septembre pour savoir si la fermeture de classe est maintenue ou pas.

Emploi d'été

Mme Dabadie informe que suite à l'annonce parue dans la « Plume Salvérienne » en vue d'un recrutement de jeunes (16 ans à 18 ans) pendant les vacances de juillet et août, 5 jeunes ont postulé et ont été retenus pour effectuer chacun une période de 15 jours.

Réunion avec les associations

Mme FREI informe qu'une réunion est organisée le 29 mai prochain avec les associations. Elle informe que suite à la désignation des entreprises retenues et notamment celle chargée de l'équipement de la zone vie, nous saurons si la salle des fêtes actuelle sera occupée par les entreprises ou pas.

Par ailleurs, elle rappelle qu'en raison de l'emprise du chantier de la construction de la salle multi activités et de l'aménagement des espaces extérieurs attenants, les places de parking seront moindres.

Groupe de réflexion en vue d'une éventuelle fusion de communes

Le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité par le Maire de Saint Marcellin pour avoir notre avis sur une mise en place d'un groupe de réflexions avec Chatte et Saint Vérant sur une éventuelle fusion.

Après avoir échangé, le conseil municipal a considéré que cette proposition était prématurée et qu'il était préférable que cette question soit soumise en 2020 à la prochaine mandature.

Toutefois, il serait nécessaire de poursuivre les démarches de mutualisation (DU/RPGD/ Paye..)

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance,
Gilbert LIROT,



Le Maire,
Michel GENTIT,



